



Editorial. RIEN N'EST JAMAIS GAGNE D'AVANCE, MAIS ...

Il est certain que notre Association prend une dimension qui permet bien des espérances... Espérer que les décideurs de la Commune seront de plus en plus à notre écoute : nous aussi nous voulons nous comporter en hommes responsables et si nous prêchons pour notre chapelle, nous sommes aussi en mesure de prendre la responsabilité d'apporter notre contribution toutes les fois que nous sommes sollicités pour trouver les "bonnes solutions" aux problèmes bien connus à Châtel.

Espérer qu'un dialogue constructif s'établisse entre tous ceux qui veulent oeuvrer pour un développement harmonieux de Châtel. Vous représentant et tenant le plus grand compte de vos avis et suggestions, nous serons à même de faire passer vos "messages".

Espérer aussi que rien ne se fasse désormais sans avoir obtenu un consensus général auprès de ceux qui vivent à Châtel de façon permanente ou par intermittence (les Résidents).

Espérer enfin que l'on comprenne que l'on ne pourra pas - indéfiniment - nous demander des efforts financiers importants (fiscalité locale), si nous n'obtenions jamais une contrepartie, ne serait-ce qu'au plan d'une amélioration de la qualité de vie que nous voulons pour Châtel et de la préservation des sites.

Châtel a atteint déjà une dimension et une réputation fort satisfaisantes. Sachons bien les gérer et surtout les maintenir ; cela sera déjà bien.

Le Président : **A. FLANDIN.**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à la convocation adressée avec le bulletin n° 7, l'Assemblée Générale s'est effectivement tenue le samedi 29 Décembre 1990, à 18 heures, dans la salle du niveau I du parking municipal, Place de l'Eglise.

Cette réunion a été une totale réussite : 280 personnes environ avaient répondu à la convocation, à l'annonce faite par voie d'affiches et par l'information diffusée par Radio-Châtel. Nous avons noté la présence de nombreux sympathisants. Nous avons enregistré d'ailleurs un bon nombre de nouvelles adhésions. Ceci montre - si besoin était - le dynamisme de notre Association et l'intérêt qu'elle suscite.

Le quorum nécessaire pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer a été largement atteint. Le nouveau Plan d'Occupation des Sols de Châtel, exposé dans la salle, a fortement intéressé de nombreuses personnes. Il est cependant fort regrettable que ceux qui ont cru devoir privilégier l'étude de ce document au détriment du déroulement de l'Assemblée Générale, se soient - de ce fait - privés des exposés et débats.

Selon l'Ordre du Jour, après quelques considérations générales sur le déroulement de la séance, le Président donne lecture du :

RAPPORT MORAL

- Depuis Août 1989, date de notre dernière Assemblée Générale, des événements nombreux et importants sont intervenus dans la vie et le fonctionnement de notre Association, et cette période a été très "productive".

Après avoir fait un bref historique de l'Association à l'intention de nos adhérents récents, le Président se propose de découper le Rapport Moral en 3 parties, chacune représentant et regroupant l'ensemble des informations parues dans nos divers bulletins.

1ère partie : LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION.

Nos effectifs : depuis la création de l'Association en Août 1988, ils n'ont cessé de croître. Ils sont aujourd'hui les suivants : 561 membres inscrits dont 535 sont à jour de leur cotisation.

De plus, 8 de nos membres ayant "désinvesti" ont quitté Châtel et par là même l'Association. Une meilleure intégration due essentiellement à notre présence active au Comité de l'Office de Tourisme. Les Résidents sont bien représentés au sein de nombreuses Commissions.

Le développement sera poursuivi par le recrutement de nouveaux adhérents.

"... plus nous serons nombreux, plus nous aurons le poids nécessaire pour défendre nos points de vue..." Pour 1991, nous nous sommes fixés un objectif de 200 nouvelles adhésions.

2ème partie : NOS RESULTATS.

Nous en avons fait largement état dans nos bulletins. Signalons pour mémoire :

- Améliorations survenues à la suite de l'enquête "VIVRE A CHATEL" remise à la Municipalité.
- Démarches entreprises par le Bureau de l'Association, concernant le nouveau P.O.S., sans pour autant obtenir les résultats que nous escomptions. A ce propos, M. RIVAT, administrateur, géomètre-expert de métier, fait un exposé sur le sujet : vous le trouverez dans le bulletin.
- Résultats obtenus à la suite des deux journées de "réflexion" organisées par l'Office de Tourisme, dont vous avez eu communication.
- Résultats obtenus à la suite du récent sondage sur le ski. Nous disposons ainsi, cette année, de trois types de forfaits au choix.

3ème partie : NOS OBJECTIFS POUR 1991.

Nous porterons nos efforts sur les loisirs d'été : conditions préférentielles d'utilisation des courts de tennis, des entrées à la piscine, etc... Nous préparerons un dossier "patinoire" et nous proposerons l'extension des forfaits/ski résidents à 3 personnes par foyer fiscal au lieu de 2.

Nous poursuivrons les relations avec la Municipalité. Chaque fois que cela s'avèrera nécessaire et possible, nous proposerons nos solutions pour les projets mis en oeuvre. Enfin, l'année 1991 verra se développer des relations plus étroites avec les Associations de Résidents des stations voisines. Nous souhaitons - et nos amis également - placer ces relations sous le signe de l'amitié. Apprenons à nous mieux connaître, participons à toutes les manifestations sportives et culturelles organisées par les uns ou les autres et cela dans le cadre des "PORTES DU SOLEIL" où nous nous sentons bien.

Terminant sur ces propos, le Président donne la parole au Trésorier pour la présentation du :

RAPPORT FINANCIER

Le compte-rendu financier de l'exercice 89/90, exposé par notre Trésorier, montre une évolution importante de notre "avoir" (solde créditeur au compte bancaire). Il est évident que ce disponible va être utilisé pour parfaire nos moyens de communication. Nous souhaitons rendre nos bulletins d'information plus agréables à lire : le projet de faire réaliser nos bulletins d'information par un imprimeur prend corps. De la même façon, nous pourrions désormais organiser, avec plus d'aisance, bon nombre "d'activités" amicales à destination de nos membres.

Arrêtés au 30 Novembre 1990, les comptes sont les suivants :

<u>DEPENSES</u> (Bureau, Secrétariat, Trésorerie)		<u>RECETTES</u>	
Frais PTT (timbres téléph., etc.)	20.202 F.	(Adhésions, renouvellement des cotisations - exercice 89/90 - plus quelques cotisations déjà perçues pour 1991)	
Bulletins (fournitures, photocopies)	15.307 F.		
Frais de déplacements (réunions)	4.755 F.		
Location de salles	1.800 F.		
Abonnements divers (journaux)	400 F.		
Gratification, dons divers	1.370 F.		
Investissements en matériel	3.212 F.		
	47.046 F.		59.050 F.
<u>Ancien solde créditeur</u> (au 6/7/89)	18.202 F.		
Recettes exercice 89/90 + 91	59.050 F.		
	= 77.252 F.		
A Déduire : Dépenses s/89/90	- 47.046 F.		
<u>SOLDE AU 30/11/90</u>	30.206 F.		30.206 F.

Le Trésorier :
M. STERVINO.

LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU.

Aucun candidat à un poste d'Administrateur ne s'étant fait connaître, ni avant l'Assemblée Générale, ni au cours de celle-ci, le nombre d'administrateurs reste identique : QUATRE postes sont toujours à pourvoir.

Les administrateurs sortant sont réélus à l'unanimité des voix et le Bureau est reconduit dans sa composition actuelle.

VOTE DES RESOLUTIONS 1 et 2.

Le Rapport Moral et le Rapport Financier sont proposés au vote des membres présents. Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier pour sa gestion à l'unanimité des votes exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Près de 45 minutes ont été consacrées à développer plusieurs sujets importants et parfois préoccupants. Il s'est agi notamment :

- de la prise en compte de nombreuses observations faites par nos membres à l'occasion du sondage/ski.
- du dégrèvement qu'il est possible d'obtenir en matière de Taxe Professionnelle (exposé de M. WACHE)
- des travaux de la commission "classification des meublés",
- de l'informatisation de l'Office de Tourisme (réservations sur le réseau MINITEL)
- de la Taxe de Séjour : le système de forfait retenu par le Conseil Municipal nous paraît arbitraire. L'Association interviendra dans ce domaine auprès de la Municipalité.
- la recrudescence des vols constatés dans les résidences.

La présence de M. le Maire ainsi que du Directeur de la SEML a donné lieu à un certain nombre de questions de la part des participants :

- les divers projets de routes inscrits au nouveau P.O.S. (Vonnes - Le Boude) et (Le Boude - Petit-Châtel) traversent la Résidence des 4 Saisons
- déblocage de l'autorisation d'exploiter le télésiège de barbossine jusque là interdit par décision préfectorale
- Projet de liaison "centre CHATEL/LINGA) par téléporteur à grande capacité
- réaction de M. le Maire et de M. RUFFET à propos de l'article paru récemment dans la Presse nationale sur l'endettement de certaines stations, dont CHATEL. Une mise au point a été faite dans "LE MESSAGER". (Copie en fin de bulletin)
- Enfin, M. RUFFET répond à de nombreuses questions portant sur les nouveaux types de forfaits mis en place cet hiver par la SEML.

Le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale et invite les participants à se diriger vers le bar où un apéritif est offert. C'est l'occasion d'échanger des vœux et de poursuivre des discussions avec M. le Maire, M. RUFFET, quelques conseillers municipaux présents, le Directeur de l'Office de Tourisme, le Président de l'Association des loueurs indépendants.

* * * * *

Certains d'entre vous ont dû acquitter une surtaxe de 4,80 F. à réception du Bulletin N° 7. Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur d'affranchissement.

DERNIERE HEURE : Il semblerait que des "adoucissements" soient discutés et, éventuellement votés par le Conseil Municipal, concernant le forfait TAXE DE SEJOUR qui sera mis en place dès 1991.

Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle la date de cette délimitation. Nous vous en tiendrons informés.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE CHATEL

Lors de notre Assemblée Générale du 29 Décembre dernier, le Plan d'Occupation des Sols de Châtel a été exposé et vous avez pu, - largement je pense - le consulter.

Ce plan, approuvé le 12 Juillet 1990, divise le territoire de la commune en zones. A chacune des zones sont attribuées des lettres (par exemple UA, UB, NA ou ND). A ces lettres correspondent différents chapitres du règlement d'urbanisme où il est question, notamment, des conditions d'occupation du sol, des interdictions, accès, voirie, réseaux, implantation des constructions, hauteur et aspect de celles-ci, stationnement des véhicules, ainsi que le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.)

Le C.O.S. est important car il conditionne la surface de plancher autorisée pour une construction par rapport à la surface du terrain. Les zones UA et UB sont des zones constructibles. la zone NA est une zone d'urbanisation future et sera transformée en zone U, c'est-à-dire constructible dès qu'un plan d'ensemble sera étudié et les voies et canalisations réalisées. La zone ND est protégée, non constructible et concerne en particulier les forêts.

En plus de ce "zonage" figurent sur ce plan des terrains réservés pour différents travaux d'aménagement de la commune. Ils sont numérotés de 1 à 22 sur le rapport de présentation. Ils sont affectés essentiellement à la construction de nouvelles voies, de redressement ou reprofilage de voies et de parking.

Je dois préciser que ce P.O.S. a été soumis à l'enquête il y a un peu plus d'un an, que notre Président, M. STERVINOÛ et moi-même avons examiné le projet et que nous avons apposé nos observations sur le cahier d'enquête. Nous devons constater qu'elles n'ont pas été suivies d'effets.

Nous avons remarqué que le fond de plan du P.O.S. n'était pas à jour et qu'il y manquait de nombreux immeubles. Le groupe d'étude du P.O.S. s'est contenté du plan cadastral sur lequel, la plupart du temps, les nouvelles constructions sont appliquées plusieurs années après leur finition.

Nous avons fait remarquer notre désaccord sur la construction d'une route allant de Vannes au Boude, supprimant une promenade pour piétons l'été et de ski de fond l'hiver, l'une des plus agréables de Châtel, route qui attirera probablement des constructions sur un terrain pentu. Cette route est prévue au P.O.S.

Au Bouchet, où se trouve la Résidence du Hameau des 4 Saisons, nous avons attiré l'attention sur la traversée de cette Résidence avec les dangers qu'elle pouvait présenter surtout vis-à-vis des enfants et le P.O.S. prévoir la traversée de cette Résidence.

Il faut souligner toutefois que le Plan d'Occupation des Sols lie les collectivités et les particuliers à un moment donné. Il a été révisé plusieurs fois et le sera encore lorsqu'un nouveau projet surviendra. En général, c'est toujours dans le sens de l'urbanisation et je souhaite pour ma part que Châtel reste une station "village", avec des "espaces verts", de petites remontées près du centre et ne densifie pas trop.

Tous les travaux prévus seront effectués tôt, tard ou ... jamais, en fonction d'impératifs, surtout financiers et de l'appréciation de la commune.

Le Plan d'Occupation des Sols est visible à la Mairie et chaque Résident peut le consulter ou - éventuellement l'acheter. De plus, l'Association est à la disposition de chacun pour tout renseignement complémentaire.

P. RIVAT.

Tu peux ou tu peux pas ?

Suite à notre fuite parue dans le n° 2 du 11 janvier, et relatant les fantaisies du fléchage à Abondance (sens dessus dessous), un lecteur nous a indiqué un autre cas de signalisation pour le moins surprenant au lac de Vannes, à Châtel : « Lorsque vous êtes sur le parking du lac, vous avez à votre droite un panneau « paunoire » avec une flèche dirigée vers le bord du lac, et à votre gauche un panneau

« interdit aux piétons ». Alors, que faire ? Comme tout le monde, passer outre l'interdiction et emprunter le bord du lac (qui n'est autre que la piste de ski de fond consciencieusement damnée par les services communaux et non moins consciencieusement détruite par les colonies de vacances, classes de neige et autres bipèdes) ? Ou prendre l'hélicoptère ? ». Ça dépend, bien entendu, du portefeuille du promeneur !

- Le Messager -

DE TOUT UN PEU ...

L'Association des Résidents des GETS communique :

Pendant les vacances de Février (28/2 au 1/3)
l'A.R.G. organise le TROPHEE des RESIDENTS.
Il consiste en un Slalom.

Nos membres sont amicalement invités à
y participer.

S'adresser à l'O.T. des GETS pour connaître
la date précise et les conditions d'inscription.

Nous avons appris le décès de

M. A. LUTERSZTEJN

survenu à Châtel le 24 Décembre.

M. LUTERSZTEJN était membre de notre Association
depuis la première heure. Nous partageons la peine
des siens. Nous adressons nos condoléances à
son épouse.

A VENDRE : Au PETIT CHATEL, Hameau des 4 Saisons :

- STUDIO 4 personnes,
local à skis, cave, parking couvert,
MEUBLE ET EQUIPE
Prix : 285.000,- F.

Tél. le soir au 99.74.76.06.

**PARLEZ EN A VOS AMIS QUI SONGENT A INVESTIR
à CHATEL.**

Il y aurait - paraît-il - actuellement environ
350 appartements en revente à CHATEL.
Comme, d'autre part, le "neuf" se vend mal.....
Que va-t-il en être pour "l'ancien" ? ...

Les deux escaliers qui relient la route de Vonnes et la route de l'Essert,
l'un à côté des 8 cabines téléphoniques, l'autre longeant le cinéma "LE CHAMOIS"
étaient absolument impraticables (verglassés) pendant la dernière semaine
de Décembre. L'un des deux devait être couvert... (promesse du Maire, en
Décembre 1989)

Le soubassement de la gare de départ des cabines
de SUPERCHATEL n'est toujours pas terminé.
Comme on y dépose tout et n'importe quoi, quel
triste spectacle pour les touristes... et pour
les co-propriétaires de la Résidence **LE CHATELLAN**
qui passent à côté !

N'OUBLIEZ PAS de vous mettre à jour de votre cotisation pour 1991 ...

si vous ne l'avez déjà fait ! MERCI.

REVUE DE PRESSE

Lors des interventions de M. le Maire et de M. RUFFET, Directeur de la SEML, il a été longuement question d'un article paru dans la TRIBUNE DE L'EXPANSION du 28/11/90. Le journal "LE MESSAGE", dans son numéro du 7/12/90, reprenant cet article, fait état de la position des responsables de la commune et de la SEML.

Afin d'être parfaitement informés sur le sujet, trouvez ci-dessous le texte de l'article du MESSAGE.

N.B. : Il n'y a pas de fumée sans feu. Les difficultés financières que connaît la commune nous préoccupent au plus haut point.

L'Association se propose d'essayer d'y voir plus clair. Pour cela, nous disposons de "spécialistes". Le résultat de notre enquête vous sera, bien évidemment, communiqué.

* * * * *

La neige et l'ardoise

Extrait :
LE MESSAGE
7/12/90

Un article paru dans la « Tribune de l'Expansion » du mercredi 28 novembre a suscité une certaine émotion à Châtel et certainement dans d'autres stations des Alpes ou des Pyrénées. Titré « Sports d'hiver : le retour de la neige n'efface pas l'ardoise des stations », cet article se fonde sur des morceaux choisis d'un rapport confidentiel rédigé par l'inspection des Finances qui dénonce l'endettement des communes impliquées dans l'exploitation des stations de ski.

Les mauvaises saisons ont fait reculer le chiffre d'affaires du secteur des remontées mécaniques et la situation déjà tendue pour les entreprises « s'avère catastrophique pour les collectivités locales ». Aux côtés de stations comme Baretges (Hautes-Pyrénées) ou Valfréjus (Savoie) en attente d'un éventuel repreneur, le rapport qui reprend des informations avancées par les trésoriers-paveurs généraux des deux Savoies dénonce vigoureusement la situation de Châtel où « les annuités d'emprunt représentent 96,8 % du produit de la régie des remontées mécaniques » et où « il y a un certain flou dans les finances communales. Le parking s'avère une véritable pompe à finances, le maire réalise ses emprunts au Luxembourg » note encore le rapport qui conclut « au total mystère des comptes de la société d'économie mixte ».

Du côté des responsables de la SEML, on confie que « le chiffre de 96,8 % n'est pas contestable mais l'interprétation qui en est donnée laisse penser que la commune est obérée par la dette ce qui est faux car ce rapport méconnaît la réalité de la station. La régie des remontées mécaniques appartient à la commune qui chaque année doit déboursier 15 millions de francs d'annuités d'emprunts, ses recettes proviennent de la location des remontées à la SEML qui acquitte un loyer d'un montant équivalent. Ces 15 millions figurent aux dépenses de son bilan et ses recettes sont de l'ordre de 35 millions de francs. Ainsi on cher-

che à donner une interprétation fallacieuse d'une information exacte » s'indigne-t-on en chœur. La SEML qui exploite aussi le parking reconnaît volontiers que l'équipement est déficitaire. « Que voulez-vous, une installation qui a coûté 26 millions et qui rapporte pour l'instant 100.000 F par an ne peut être que déficitaire ».

« Cette infrastructure qui nous faisait cruellement défaut, comporte six étages imposés par la configuration du terrain puisqu'on y pénètre par le haut au centre du village et qu'on en sort par le bas ». « On ne pouvait pas faire trois étages, c'était tout à fait impossible » précise André Crépy, le maire de Châtel. « De plus ce parking en est à sa première année d'exploitation, c'est insuffisant pour juger, il devrait tourner à plein pendant la saison de ski » précise-t-il encore. Enfin il estime que le budget et le compte administratif de la commune sont clairs et justifie ses emprunts sur les marchés internationaux en se référant à la loi de décentralisation qui les autorise. Il indique également que de « nombreux maires font la même chose ; quand les banques françaises refusent de nous aider, il faut bien trouver des capitaux ailleurs » conclut-il.

Pour les responsables chatellans « Châtel comme d'autres stations connaît une crise de croissance qui, hélas, a émergé en même temps que le manque de neige. C'est aussi une crise de développement. Nous avons d'abord investi dans le ski, les remontées mécaniques et l'immobilier pour

avoir des recettes ; aujourd'hui, nous sommes contraints d'aller vers des investissements non rentables comme les réseaux d'eau ou ce parking ; ces services sont nécessaires pour le confort des villageois et des touristes », commente un conseiller. Mais derrière les querelles de chiffres, les allégations et les explications, se profile d'autres enjeux.

La charge de l'inspection des Finances déplore aussi l'instauration des sociétés d'économie mixte car leur comptabilité, même si elle doit être contrôlée et certifiée par un commissaire aux comptes, échappe à leur contrôle. Au delà du point de vue comptable, certains élus et responsables chatellans ont vu là le jugement sévère d'un haut fonctionnaire qui, à cause de la loi de décentralisation et grâce aux SEM voit quelques-unes de ses prérogatives lui échapper. Néanmoins le montage de certaines SEM peut parfois être en question. Le capital à majorité publique (minimum

50 %, maximum 80 %) s'ouvre à ce que l'on pourrait qualifier de « faux privés » comme les offices de tourisme, les associations ou les Ski-Clubs. La SEM de Châtel est contrôlée à 80 % par la commune qui a pour partenaires des associations, loi 1901 et des privés. Par ailleurs, la SEM accuse pour l'exercice 89 un déficit de 1,1 million de francs, « qui devrait être supérieur en 90 car nous avons eu moins de neige et moins de skieurs » indique un membre du conseil d'administration. Néanmoins, ces hivers sans neige et des rapports comme celui cité par notre confrère mettent en évidence une certaine fuite en avant dans l'aménagement de la montagne, révélant un secteur toujours peu ou prou sur la corde raide, investissant dans les équipements sans avoir toujours les faveurs des skieurs. La neige qui remet en selle l'activité des stations, devrait aussi permettre de les remettre sur la bonne piste...

Philippe VILLARD.

Les collectivités locales trop malades pour être soignées ?

En imposant aux collectivités locales comme condition à l'octroi de prêts que leur déficit devait être, non pas structurel, mais conjoncturel, c'est-à-dire dû au manque de neige, les pouvoirs publics ne se doutaient pas en janvier dernier qu'ils plaçaient la barre très, très haut. Et pourtant. Le ministère du Tourisme chargé de gérer les dossiers n'en revient pas encore : une commune sur deux seulement a demandé une avance de trésorerie, une cinquantaine au total vraisemblablement, estimation au ministère, parce que les autres, trop fortement endettées, n'auraient pas satisfait à cette condition...

Une seconde sélection opérée par les comptables du Trésor a conduit à retenir 32 stations de sport d'hiver, 18 dossiers étant rejetés, leur viabilité apparaissant par trop aléatoire selon les critères des comptables publics. Au total, 36,4 millions de francs ont été accordés à ces 32 communes au taux de 3,5 % selon un premier bilan officieux et encore provisoire du ministère du Tourisme.

Faut-il chercher un autre signal de détresse lancé par les municipalités qui avaient cru au mirage de l'or blanc ? Les stations de ski ont demandé au total pour 40 millions de francs de « subventions d'équilibre » qui leur aurait permis de présenter des comptes en équilibre alors que l'ensemble de l'enveloppe prévue au budget 1990 pour toutes les communes de France et de Navarre s'élève à 27 millions de francs.

Le programme d'aides annonce en janvier dernier et qui a connu un début d'exécution au cours de l'été prévoyait également la possibilité pour les entreprises et les sociétés d'économie mixte d'obtenir des banques des prêts bonifiés au taux de 9 %. Au total 158 millions de prêts ont été ainsi accordés par les banques. Mais certains établissements, comme la caisse régionale du Crédit Agricole des Hautes-Alpes, ont refusé purement et simplement de débloquer de tels prêts aux entreprises en difficulté.

N.B. : CHÂTEL n'est pas dans les 32 stations.

E. M.